

INFORMATIONS AUX FAMILLES

IMPORTANT :

A compter de la rentrée, il ne sera plus possible d'inscrire les enfants à la cantine le jour même. Suite à une nouvelle réorganisation de la préparation des repas, les cuisines centrales nous demandent de leur communiquer les effectifs 48h avant la livraison des repas. En cas d'absence non prévenue 48h à l'avance, le remboursement se fera uniquement sur justificatif (certificat médical ou autre).

INSCRIPTIONS

Chaque mois, les feuilles d'inscriptions mensuelles des accueils périscolaires et mercredis éducatifs sont distribuées aux enfants dans les écoles.

Tous les documents sont disponibles au bureau des Francas ou auprès des animatrices périscolaires.

Les feuilles d'inscriptions sont à rendre avant le début de chaque mois au secrétariat ou aux animatrices périscolaires accompagnée du règlement. Il est possible de transmettre les documents par mail ou d'inscrire votre enfant par téléphone.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée au secrétariat ou aux animatrices périscolaires (maladie, absence d'enseignants, sorties scolaires, grève...) sans quoi aucun remboursement ne sera effectué.

Comme il est précisé ci-dessus, pour les repas, aucune absence non prévenue 48h à l'avance ne sera remboursée sans justificatif.

RÈGLEMENTS ET FACTURES

Le règlement se fait **obligatoirement** à l'inscription à nos accueils.

Toutes les factures reçues sont à réglées à réception au plus tard sous 8 jours.

ATTENTION !!!

NOUS N'ACCEPTERONS AUCUNE NOUVELLE INSCRIPTION

SI DES FACTURES RESTENT IMPAYÉES A CE JOUR.